

**Direction générale de la recherche appliquée
Politique stratégique
Développement des ressources humaines Canada**

**C'est du passé, tout ça? Répercussions des
antécédents conjugaux et parentaux des parents
sur le parcours de vie familiale de leurs enfants**

W-01-1-13F

**par
Heather Juby et Nicole Marcil-Gratton
janvier 2002**

Les opinions exprimées dans les documents publiés par la Direction générale de la recherche appliquée sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement le point de vue de Développement des ressources humaines Canada ou du gouvernement fédéral.



La série des documents de travail comprend des études analytiques et des travaux de recherche réalisés sous l'égide de la Direction générale de la recherche appliquée, Politique stratégique. Il s'agit notamment de recherches primaires, soit empiriques ou originales et parfois conceptuelles, généralement menées dans le cadre d'un programme de recherche plus vaste ou de plus longue durée. Les lecteurs de cette série sont encouragés à faire part de leurs observations et de leurs suggestions aux auteurs.



Le présent document a été traduit de l'anglais. Bien que la version française ait été préparée avec soin, le document original fait foi.

This document is a translation from English. Although the French version has been carefully prepared, the original document should be taken as correct.

La version anglaise de ce document est disponible sous le titre *It's All in the Past? Exploring the Repercussions of Parents' Early Conjugal and Parental Histories on the Family Life Course of their Children*.

This paper is available in English under the title *It's All in the Past? Exploring the Repercussions of Parents' Early Conjugal and Parental Histories on the Family Life Course of their Children*.



Le présent rapport fait partie d'un ensemble d'études sur l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes.

This report is part of a set of research studies on the National Longitudinal Survey of Children and Youth.



Papier/Paper

ISBN : 0-662-89219-4

N° de cat. /Cat. No.: MP32-28/01-1-13F

Internet

ISBN : 0-662-89220-8

N° de cat. /Cat. No.: MP32-28/01-1-13F-IN



Si vous avez des questions concernant les documents publiés par la Direction générale de la recherche appliquée, veuillez communiquer avec :

Développement des ressources humaines Canada
Centre des publications
140, Promenade du Portage, Phase IV, niveau 0
Hull (Québec) Canada
K1A 0J9

Télécopieur : (819) 953-7260
<http://www.hrdc-drhc.gc.ca/sp-ps/arb-dgra>

General enquiries regarding the documents published by the Applied Research Branch should be addressed to:

Human Resources Development Canada
Publications Centre
140 Promenade du Portage, Phase IV, Level 0
Hull, Quebec, Canada
K1A 0J9

Facsimile: (819) 953-7260
<http://www.hrdc-drhc.gc.ca/sp-ps/arb-dgra>

Résumé

Il est depuis longtemps reconnu que le bien-être social et économique des adultes dépend principalement de leur enfance et que les enfants bien adaptés viennent plus souvent de familles en santé. Créer un environnement familial stable, chaleureux et sûr représente un défi pour les parents même dans les meilleures circonstances, et le défi est encore plus grand en cette époque d'éclatement de la famille. La tendance actuelle des parents à se séparer plus souvent et plus tôt dans la vie de leurs enfants entraînera sans doute une diversification des expériences de vie familiale.

Un trop grand nombre de chercheurs essaient de comprendre l'incidence des changements familiaux sur le développement de l'enfant sans avoir d'abord défini les aspects pertinents des antécédents familiaux. L'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ) offre une occasion unique d'améliorer la définition du parcours de vie familiale. Des données détaillées sur les antécédents familiaux, y compris la vie conjugale et parentale des deux parents avant la naissance de l'enfant et, s'il y a lieu, après la séparation, permettent une classification précise des parcours familiaux. Ces données, combinées aux renseignements sur le développement affectif et intellectuel de l'enfant, devraient constituer un outil puissant permettant de déterminer quelles expériences de vie sont plus ou moins propices aux différents aspects du développement de l'enfant.

Dans cette étude, nous nous penchons sur l'interaction entre différents éléments de la vie familiale des parents et des enfants, en mettant l'accent sur la relation entre le comportement conjugal et parental des parents *avant* l'union dans laquelle l'enfant est né et après la naissance de l'enfant. En fait, nous analysons l'incidence d'un certain nombre d'éléments liés au contexte à la naissance, comme le type d'union des parents et son rang, et la présence ou l'absence d'enfants nés d'une union antérieure, sur la probabilité de séparation des parents. En nous fondant sur les résultats de ces analyses, nous définissons une série de variables des antécédents familiaux sommaires pouvant être intégrées aux analyses des résultats chez les enfants.

Remerciements

Les auteurs aimeraient remercier Paul-Marie Huot (Université de Montréal) pour son aide toute particulière au regard des données sur les antécédents familiaux et les antécédents liés à la garde des enfants tirées de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ).

Cette étude s'inscrit dans le cadre d'un programme de recherche plus vaste dirigé par Développement des ressources humaines Canada (DRHC), intitulé « Impact du comportement conjugal des parents sur le développement cognitif et psychosocial de leurs enfants », mené conjointement avec Richard E. Tremblay et Bernard Boulerice de l'Université de Montréal.

Table des matières

1. Introduction.....	1
2. Changement de l'environnement familial et résultats obtenus par les enfants – origine des divergences	2
3. Lien entre la trajectoire familiale des parents et celle des enfants	5
4. Objectifs de la recherche.....	7
5. Les antécédents conjugaux et parentaux des parents comme prédicteurs de la stabilité de la famille	8
5.1 Antécédents conjugaux	9
5.2 Antécédents parentaux	15
5.3 Analyse statistique	20
5.3.1 Méthode.....	20
5.3.2 Variables de contrôle.....	21
5.3.3 Résultats	23
6. Définition des variables de la situation à la naissance.....	27
7. Conclusion	28
Bibliographie	31

Sommaire

Question à l'étude

Il est depuis longtemps reconnu que les enfants bien adaptés grandissent dans des familles en santé. Créer un environnement familial sain, stable et sûr a toujours représenté un défi pour les parents, et ce, aujourd'hui plus que jamais. Il y a trente ans, l'arrivée d'un autre enfant était le seul changement familial important que vivaient la plupart des enfants. De nos jours, de nombreux enfants doivent faire face à des changements radicaux de leur vie familiale lorsque leurs parents se séparent et créent une nouvelle famille. Les familles monoparentales et les familles reconstituées devenant monnaie courante, de plus en plus de parents et d'enfants se voient forcés de s'adapter à un nombre croissant de transitions familiales.

Objectif de la recherche

1. Déterminer si les caractéristiques des antécédents conjugaux des parents (p. ex., les parents sont mariés ou vivent en union libre, le nombre d'unions conjugales antérieures) ont une incidence sur la probabilité de séparation.
2. Déterminer si les antécédents parentaux des parents (enfants d'une union antérieure) ont un effet sur l'avenir des enfants.
3. Définir des variables relatives aux antécédents familiaux qui pourraient être utilisées dans des recherches futures portant sur les « résultats » obtenus par les enfants (ce qui arrive aux enfants par la suite).

Données

L'ELNEJ offre une occasion unique d'approfondir les liens entre le parcours de vie familiale des parents et celui des enfants. Des données détaillées sur les antécédents familiaux des enfants, y compris les trajectoires conjugales et parentales des deux parents avant la naissance de l'enfant et, s'il y a lieu, après la séparation, permettent une classification précise des parcours familiaux.

Principales constatations découlant de la recherche

1. Le type d'union des parents au moment de la naissance de leurs enfants est un prédicteur de la stabilité de leur relation. Dans toutes les régions du Canada, y compris le Québec, bien que dans une mesure moindre, les enfants de couples qui n'étaient pas mariés, lorsqu'ils sont nés, sont beaucoup plus susceptibles que les autres de connaître la séparation de leurs parents.
2. Le fait d'avoir vécu auparavant avec un ou plus d'un autre conjoint, chez un des deux parents ou les deux, accroît le risque de séparation. Moins du quart des enfants canadiens ont des parents qui ont vécu en union libre ou ont été mariés antérieurement; 40 % de l'ensemble des séparations surviennent chez ces parents. En général, plus le nombre de relations antérieures des parents est élevé, plus il est probable que le couple se sépare.

3. La présence de demi-frères ou demi-sœurs a une incidence considérable sur la stabilité de la famille – en 1994-1995, 13,5 % des enfants de 0 à 11 ans étaient nés dans des familles qui comptaient des demi-frères ou demi-sœurs . Comparativement aux enfants qui n'ont pas de demi-frères ou demi-sœurs, les enfants ayant des demi-frères ou demi-sœurs utérins qui habitent avec eux et les enfants ayant des demi-frères ou demi-sœurs de père qui vivent ailleurs sont deux fois plus susceptibles de vivre la séparation de leurs parents.

Répercussions possibles sur la recherche, les politiques et la pratique dans l'avenir

1. Comment pouvons-nous nous assurer que les parents de tous les types de famille disposent d'un soutien adéquat pour aider leurs enfants à s'adapter aux changements de leur structure familiale?
2. Comment les changements dans la composition de la famille influent-ils sur le développement et les résultats des enfants?
3. Quels autres facteurs ont une incidence sur la stabilité de la famille?

1. Introduction

Il est depuis longtemps reconnu que le bien-être social et économique des adultes dépend principalement de leur enfance et que, en peu de mots, « On remarque que les enfants en bonne santé sont le plus souvent issus de familles en bonne santé [...] » (Ross, Scott et Kelly, 1996). Créer un environnement familial stable, chaleureux et sûr représente un défi pour les parents même dans les meilleures circonstances, et le défi est encore plus grand en cette époque d'éclatement de la famille. Il y a trente ans, l'arrivée d'un autre enfant était le seul changement important de la composition de la famille que vivaient la grande majorité des enfants. En revanche, près du quart des enfants de 0 à 11 ans visés par le premier cycle (1994-1995) de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ) vivaient dans une famille monoparentale ou une famille reconstituée et avaient donc connu un bouleversement de leur cellule familiale. Étant donné la précocité croissante des bouleversements familiaux chez les générations les plus jeunes visées par l'enquête (Marcil-Gratton, 1998), il est probable que les cycles à venir de celle-ci révèlent des expériences familiales de plus en plus diverses. Certaines familles savent s'adapter à ces changements mieux que d'autre; il importe donc de mener des recherches pour déterminer quels éléments favorisent l'adaptation.

2. Changement de l'environnement familial et résultats obtenus par les enfants – origine des divergences

La transformation rapide des comportements à l'égard de la vie de couple que l'on observe depuis les années 1960, à l'origine de cette situation, a amené une multiplication des travaux de recherche portant sur l'effet de la séparation et du divorce sur les enfants. L'ensemble des résultats de ces recherches montre des répercussions négatives dans les domaines du rendement scolaire, du comportement, de l'adaptation psychologique, de l'estime de soi et des relations sociales (Amato, 2000; Seltzer, 1994). Qui plus est, ces effets négatifs pourraient persister jusqu'à l'âge adulte et se répercuter sur les réalisations scolaires et professionnelles (Biblarz et Raftery, 1999; McLanahan et Sandefur, 1994) et mener à un départ prématuré du foyer familial ou influencer sur la décision de vivre en couple (Cherlin et al., 1995; Goldscheider et Goldscheider, 1989; Haurin, 1992; Kiernan, 1992; Kiernan et Hobcraft, 1997; Marcil-Gratton et Le Bourdais, 1998; McLanahan et Bumpass, 1988). Les enfants de familles éclatées sont plus susceptibles d'opter pour la cohabitation que pour le mariage et de vivre une rupture. De plus, les jeunes femmes issues de ces familles sont davantage susceptibles de vivre une grossesse avant le mariage ou la cohabitation.

Toutefois, les constatations relatives aux résultats sont souvent incohérentes et parfois peu plausibles (Amato et Keith, 1991; Biblarz et Raftery, 1999); en moyenne, les différences entre les enfants de parents divorcés et de parents non divorcés sur le plan du bien-être sont faibles (Amato et Keith, 1991) et, bien souvent, disparaissent lorsque l'on tient compte de facteurs antérieurs au divorce, tels que le conflit entre les parents (Amato 1993; Fergusson, Horwood et Lynskey, 1994).

Biblarz et Raftery (1999) examinent deux sources possibles des divergences relevées dans la documentation sur l'incidence de l'éclatement de la famille dans leur étude sur l'effet des « structures familiales non traditionnelles » sur les réalisations scolaires et professionnelles ultérieures des enfants. Ils démontrent d'abord comment les différences entre les études en ce qui concerne les variables de contrôle (race, sexe, taille de la fratrie, scolarité, etc.) ou les variables intermédiaires (revenu, emploi, etc.) utilisées peuvent avoir un effet sur les résultats. Le niveau de scolarité des enfants, par exemple, est inversement lié au nombre d'enfants d'une famille; comme le nombre d'enfants est en moyenne moins élevé dans les familles monoparentales ayant

une femme à leur tête, l'omission de cette variable dans les études entraîne une réduction de l'effet négatif lié à cette catégorie de famille comparativement aux familles intactes.

Ensuite, les différences touchant la classification des « types de famille non traditionnelle » contribuent aussi au manque de cohérence puisque les perturbations familiales n'ont pas le même effet sur toutes ces catégories de famille. Dans leur analyse, Biblarz et Raftery ont observé différents effets pour les trois types de famille « non traditionnelle » étudiés, les enfants de familles ayant un homme pour chef ou de familles dirigées par la mère et un beau-père connaissant des effets plus négatifs que ceux de familles monoparentales ayant une mère à leur tête. Ainsi, en ne faisant pas la distinction entre ces types de famille, on change de beaucoup les effets sur les résultats obtenus par les enfants.

Il s'agit en fait d'un problème de base de la recherche dans ce domaine. Par le passé, les chercheurs utilisaient la plupart du temps une variable dichotomique simple (intacte *vs* éclatée; biparentale *vs* monoparentale) comme indicateur des transformations familiales dans les modèles statistiques. Ainsi, en plus de ne pas être décrite adéquatement, l'expérience familiale est rarement définie de manière constante d'une étude à l'autre, ce qui cause des problèmes pour la comparaison. Qui plus est, il est possible que les effets positifs et négatifs des événements familiaux au sein de ces catégories mal définies s'annulent l'un l'autre, ce qui contribuerait au peu d'effet que semblent avoir les antécédents familiaux sur le développement de l'enfant dont il a été question plus tôt. Une récente étude portant sur le lien entre les antécédents familiaux et la délinquance chez une cohorte de jeunes garçons anglais, par exemple, révèle une plus grande variation du risque de délinquance *au sein* du groupe de familles éclatées qu'*entre* les familles intactes et les familles éclatées (Juby et Farrington, 2001). De même, les variations sur le plan de la délinquance entre les familles *intactes* vivant en harmonie et celles vivant en situation de conflit sont également supérieures à celles que l'on observe entre les familles intactes et les familles éclatées dans leur ensemble.

Les résultats d'études portant sur les données de l'ELNEJ, présentés dans le cadre d'un atelier sur la structure familiale tenu à Ottawa en octobre 1998, illustrent parfaitement ces problèmes. L'une de ces études démontre que la présence de frères et de sœurs accroît la « vulnérabilité » des enfants des familles monoparentales (Ross, Roberts et Scott, 1998); une autre révèle l'effet

opposé chez les enfants « en situation de garde après divorce » (Haddad, 1998). La première étude porte sur les familles monoparentales, y compris (vraisemblablement) les enfants nés d'une mère seule et ceux vivant avec un seul de leurs parents après la séparation, et excluant les enfants vivant dans une famille reconstituée; la deuxième ne vise que les enfants dont les parents se sont séparés à un moment donné, englobant tant ceux vivant dans une famille monoparentale que ceux vivant dans une famille reconstituée. La mesure dans laquelle les constatations opposées découlent des différences entre les populations étudiées doit être vérifiée; ces constatations illustrent toutefois comment la définition des antécédents familiaux se répercute sur la comparabilité. Une troisième étude, qui compare les enfants des familles monoparentales ayant une femme à leur tête à ceux des familles intactes, illustre la nature statique des analyses fondées sur des données transversales traitant la monoparentalité chez les femmes comme un « statut » plutôt qu'un « épisode » (Lipman, Boyle, Dooley et Offord, 1998). Puisqu'il n'était pas possible d'établir de distinctions selon la période pendant laquelle les enfants avaient vécu dans une famille monoparentale dirigée par la mère, les enfants qui avaient toujours vécu dans une famille monoparentale étaient classés dans la même catégorie que ceux qui avaient vécu dans une famille intacte jusqu'à quelques mois avant l'enquête.

La définition et la classification inadéquates des antécédents familiaux pourraient bien être à l'origine du point peut-être le plus déroutant qui ressort de plusieurs études récentes, à savoir que les différences entre les enfants des familles intactes et ceux des familles non intactes disparaissent presque entièrement lorsque l'on tient compte des variables appropriées concernant la situation antérieure à l'éclatement de la famille (conflit entre les parents, personnalité ou comportement de l'enfant et des parents, etc.). Ces constatations laissent supposer que la vie familiale des enfants au moment de la séparation des parents et par la suite a une incidence minime, voire nulle, sur leur développement et que toute différence peut être attribuée à des facteurs présents dans la famille avant la séparation. Cette position va toutefois à l'encontre de celle de bon nombre de cliniciens, qui, d'après leur expérience, estiment que c'est plutôt l'inverse qui se produit (Derdeyn, 1994), et des spécialistes en sciences sociales, qui ont cerné plusieurs éléments des suites de l'éclatement de la famille, par exemple une baisse de revenu, ayant une incidence considérable sur les résultats obtenus par les enfants.

3. Lien entre la trajectoire familiale des parents et celle des enfants

Tout cela fait ressortir le fait qu'il est essentiel de bien comprendre la dynamique des antécédents familiaux mêmes avant de tenter d'évaluer l'incidence de ces derniers sur les résultats obtenus par les enfants. Seule une meilleure compréhension de la relation entre différents aspects de la trajectoire familiale des parents et de leurs enfants nous permettra de déterminer quels sont les éléments de l'expérience familiale qui ont les plus fortes répercussions sur les résultats des enfants. L'ELNEJ offre une occasion unique de réaliser ce projet. L'échantillon du premier cycle de l'enquête, mené en 1994-1995, était composé de 22 831 enfants de 0 à 11 ans. On a recueilli pour tous ces enfants des données rétrospectives détaillées sur la vie conjugale et parentale des deux parents biologiques avant l'union dont est né l'enfant en question : le nombre et le type (mariage ou cohabitation) d'unions antérieures, si des enfants étaient nés de ces unions et si des enfants d'unions antérieures vivaient dans la famille au moment de la naissance de l'enfant ciblé. De plus, en ce qui concerne l'union dont l'enfant était né, des renseignements ont été recueillis à savoir de quel type d'union il s'agissait, si le couple s'était défait et, le cas échéant, quand et comment (séparation ou décès). Dans le cas des enfants dont les parents ne vivaient plus ensemble au cycle 1, on dispose également de données sur les unions ultérieures des parents; on sait si les nouveaux conjoints avaient déjà des enfants et si d'autres enfants sont nés de la nouvelle union. La richesse de l'information permet une analyse beaucoup plus détaillée qu'auparavant des liens entre les parcours de vie des parents et ceux de leurs enfants; on devrait ainsi pouvoir établir une classification plus précise des éléments importants des antécédents familiaux et créer un outil perfectionné pour déterminer quelles expériences de la vie sont plus ou moins propices au développement et au bien-être de l'enfant.

Cette étude porte plus particulièrement sur le lien entre les antécédents des parents et ce qui constitue en général la première transition importante dans la vie familiale des enfants nés d'une union conjugale, c'est-à-dire la séparation des parents. Nous adoptons une nouvelle perspective de ce sujet qui a déjà fait l'objet de nombre d'études en ce sens que nous examinons la rupture de l'union conjugale du point de vue de l'enfant plutôt que de celui du couple, comme c'est habituellement le cas. Ainsi, toutes les caractéristiques de l'union sont mesurées et analysées du point de vue de l'enfant. Par exemple, la durée de l'union est calculée à partir de la naissance de l'enfant et les taux de survie de l'analyse des tables de survie reflètent l'âge de l'enfant au

moment de la séparation des parents. On a inclus jusqu'à quatre enfants par ménage dans l'échantillon¹ du premier cycle, chaque enfant représentant une unité d'observation, que ces enfants soient ou non nés de la même union. Cet aspect est particulièrement important du point de vue des politiques puisque la rupture d'une union donnée peut avoir autant de conséquences différentes qu'il y a d'enfants dans la famille.

Ce choix sur le plan de l'analyse a deux résultats. D'abord, il rend possible l'évaluation de l'incidence des changements du comportement conjugal des parents sur l'environnement familial des *enfants*. Ensuite, il limite l'étude de la séparation et du divorce aux couples ayant des enfants. Dans la majorité des études réalisées sur le sujet, les « enfants » constituent l'une des diverses variables de contrôle ayant une incidence sur la stabilité de l'union; on constate en général qu'ils représentent un facteur de protection de l'union, que les parents soient mariés ou cohabitent (Dumas et Bélanger, 1997; Wu, 2000). Très peu de chercheurs se sont penchés plus précisément sur le sujet de la séparation chez les couples avec enfants, même si, comme le soulignent Bumpass et Lu (2000), lorsque nous étudions l'incidence du changement du comportement conjugal sur les enfants, l'examen de la dissolution de l'union comme telle ne constitue pas nécessairement la mesure la plus pertinente puisque les tendances à cet égard ne sont pas forcément les mêmes chez les couples avec et sans enfants (p. 34).

Cette approche pourrait en outre être appelée à devenir plus courante au fur et à mesure que la cohabitation s'instaure comme un modèle familial établi (Wu, 2000). Chez les couples non mariés, la décision d'avoir un enfant est probablement le signe le plus évident de l'engagement des conjoints, ce qui nous donne un point de départ pour justifier d'inclure tant les couples qui cohabitent que ceux qui sont mariés dans les recherches sur la dissolution des unions. Dans le cadre de l'une des rares études fondées sur cette approche, on examine l'incidence de l'évolution des tendances au chapitre de la constitution de familles et de l'emploi des femmes sur l'éclatement de la famille au Canada (Le Bourdais, Neill et Vachon, 2000). Afin de pouvoir établir des comparaisons entre la cohabitation et le mariage, on a utilisé la naissance du premier enfant pour marquer le début de la famille plutôt que le moment de l'union comme on le fait habituellement.

¹ La répartition des enfants (de 0 à 11 ans) par famille est la suivante : 31 % – 1 enfant; 48 % – 2 enfants; 16 % – 3 enfants; 5 % – 4 enfants.

4. Objectifs de la recherche

Bien que notre objectif final soit d'approfondir le lien entre les antécédents familiaux et le développement de l'enfant, le présent document porte sur la première étape du processus, traitant de l'interaction entre différents éléments des trajectoires familiales des parents et des enfants en vue de déterminer lesquels ont la plus forte incidence sur les résultats obtenus par les enfants. Tirant parti des nouveaux renseignements recueillis au moyen de l'ELNEJ sur les antécédents conjugaux et parentaux des deux parents biologiques, nous tentons principalement de déterminer s'il existe des liens entre les parcours conjugaux et parentaux antérieurs des parents (et avant la naissance de l'enfant et avant l'union en question) et la trajectoire familiale ultérieure de leur enfant. Autrement dit, nous voulons voir s'il est possible de relever des tendances en matière de comportement conjugal chez la génération des parents qui façonneraient la trajectoire familiale des enfants. Nous allons, plus précisément, analyser les répercussions du rang de l'union dans laquelle les enfants naissent et de la présence d'enfants d'une union antérieure sur la probabilité de séparation des parents.

Notre deuxième objectif découle de ce processus. En nous fondant sur les résultats de ces analyses, nous allons définir une série de variables résumant les éléments importants des antécédents familiaux. Dans ce document, cette démarche est limitée aux antécédents des parents jusqu'au moment de la naissance de l'enfant ciblé. Nous avons l'intention de l'étendre plus tard à des variables résumant les événements de la trajectoire familiale suivant la naissance de l'enfant, telle que la séparation des parents ou l'arrivée de beaux-parents et de demi-frères ou demi-sœurs. Ces variables pourraient ensuite être incorporées dans les analyses des résultats obtenus par les enfants pour remplacer les variables trop simples souvent utilisées et permettre d'évaluer de façon plus exhaustive le lien entre le parcours familial et le développement de l'enfant.

5. Les antécédents conjugaux et parentaux des parents comme prédicteurs de la stabilité de la famille

L'analyse de données canadiennes récentes révèle un lien systématique important entre l'état matrimonial des parents d'un enfant au moment de la naissance de ce dernier et la probabilité d'une séparation ultérieure. Les constatations issues de l'ELNEJ (Marcil-Gratton, 1998) coïncident avec les résultats tirés des données de l'Enquête sociale générale canadienne menée en 1995 (Le Bourdais, Neill et Vachon, 2000) et indiquent que, même lorsqu'il y a des enfants, les unions libres ont moins tendance à durer que les mariages. Chez les enfants nés dans une famille biparentale (ELNEJ, cycle 1), ceux dont les parents vivaient en union libre étaient six fois plus susceptibles d'avoir vu leurs parents se séparer avant l'âge de six ans que ceux dont les parents étaient mariés sans avoir cohabité auparavant (47 % par rapport à 8 %). Cela s'appliquait à un peu moins d'un enfant sur six (15,8 %) pour ceux dont les parents étaient mariés au moment de leur naissance, mais avaient vécu ensemble avant le mariage, et à un peu plus d'un sur cinq (20,5 %) pour ceux dont les parents s'étaient mariés après leur naissance. Le type d'union semble être un indicateur du degré « d'engagement » à l'égard de la vie conjugale. Dans les deux prochaines sections, nous nous penchons sur la mesure dans laquelle ce degré d'engagement est évident dans les antécédents conjugaux des parents, d'une part, et les antécédents parentaux, d'autre part, avant même la naissance de l'enfant en question et tentons de déterminer si cet élément a un effet sur la stabilité de la trajectoire familiale ultérieure de l'enfant.

Voici les hypothèses sur lesquelles nous nous sommes fondées pour étudier la possibilité de prévoir le type et la stabilité de l'union dont est né un enfant à partir des antécédents familiaux des parents. Pour chaque type d'union au moment de la naissance de l'enfant (mariage direct, mariage précédé d'une période de cohabitation, cohabitation), nous avons supposé ce qui suit :

- Plus le nombre d'unions précédant l'union avec l'autre parent de l'enfant est élevé, plus les parents sont susceptibles de cohabiter plutôt que de se marier.
- Plus les antécédents conjugaux des parents sont mouvementés avant la naissance de leurs enfants, plus le risque de séparation est grand.
- La cohabitation antérieure a un plus grand effet déstabilisateur sur une union qu'un mariage antérieur.
- Les enfants issus d'une union antérieure de la mère ou du père diminuent la stabilité de l'union, surtout si ces enfants vivent dans le ménage.

5.1 Antécédents conjugaux

La figure 1 illustre la distribution des enfants selon que les parents, ou un seul d'eux, avaient déjà été mariés ou cohabité auparavant. Dans plus des trois quarts des cas, les parents en étaient à leur première union; le reste des enfants est réparti de façon assez égale entre ceux dont la mère (6 %), le père (9 %) ou les deux parents (7 %) avaient une union conjugale antérieure à leur actif. Si la proportion d'enfants dont les parents n'en étaient pas à leur première union semble relativement faible, il n'en reste pas moins que ces enfants constituent environ 40 % des enfants dont les parents se sont séparés avant qu'ils n'aient atteint l'âge de dix ans.

Figure 1 **Distribution des enfants nés dans une famille biparentale selon le fait que leurs parents ont eu ou non une union conjugale antérieure, ELNEJ, cycle 1.**

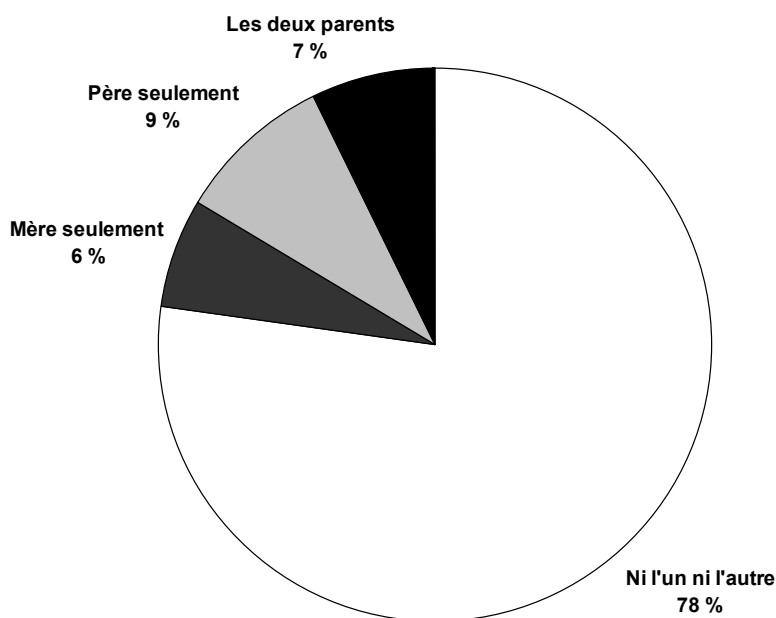
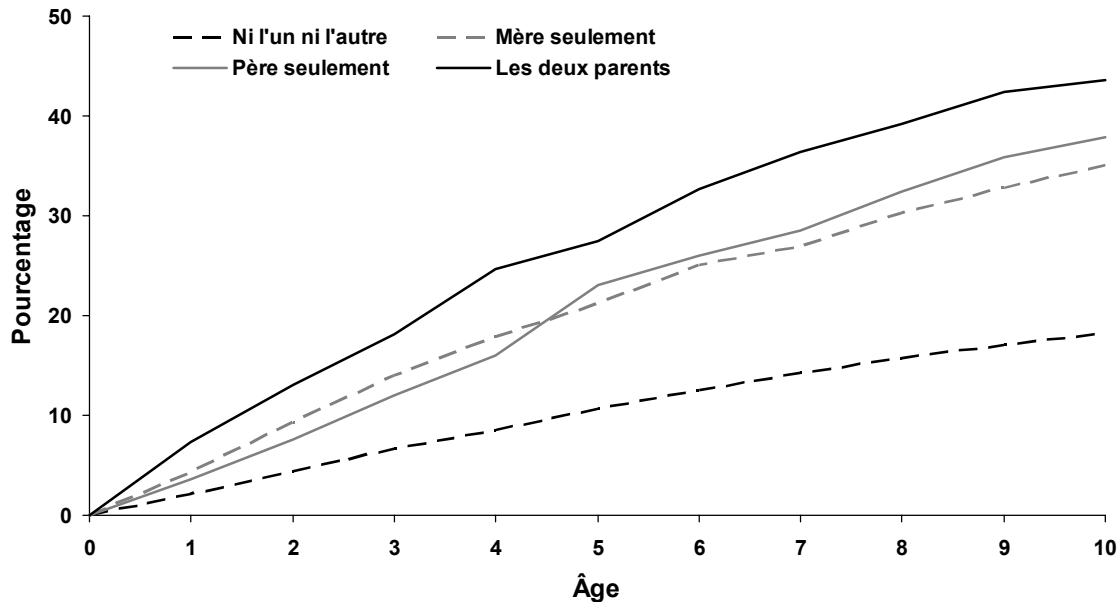


Figure 2 **Pourcentage cumulé des enfants nés dans une famille biparentale qui ont connu la séparation de leurs parents, selon l'âge de l'enfant jusqu'à dix ans et selon le fait que leurs parents ont eu ou non une union conjugale antérieure, ELNEJ, cycle 1 (estimations des tables de survie)**



Le risque plus élevé de séparation des parents auquel sont exposés ces enfants est mis en relief par la figure 2, qui illustre le pourcentage cumulé des enfants ayant vécu la séparation de leurs parents², pour chaque âge jusqu'à celui de dix ans, selon le fait que la mère, le père ou les deux parents avaient eu ou non une union conjugale antérieure. La courbe des enfants nés de parents dont il s'agissait de la première union est beaucoup plus faible que les trois autres – moins d'un cinquième de ces enfants (18,2 %) avaient vu leurs parents se séparer avant l'âge de dix ans. La probabilité était de près de deux fois plus élevée chez les enfants dont la mère (35 %), le père (37,8 %) ou les deux parents (43,6 %) n'en étaient pas à leur première union. Autrement dit, entre un tiers et la moitié des enfants dont les parents n'en étaient pas à leur première union ont connu la séparation de leurs parents avant l'âge de dix ans, comparativement à moins d'un cinquième pour les enfants nés d'une première union pour les deux parents. Par conséquent, bon nombre d'enfants ont passé une période relativement courte au sein d'une famille comptant leur père et leur mère, particulièrement si les deux parents avaient déjà été mariés ou vécu en

² Estimations des tables de survie.

union libre. À l'âge de 18 mois, 10 % de ces enfants ne vivaient déjà plus avec leurs deux parents; à l'âge de quatre ans, cette situation s'appliquait à 25 % des enfants. Lorsqu'un seul des parents avait vécu en couple auparavant, les familles demeuraient intactes un peu plus longtemps; dans ces cas, la proportion cumulée d'enfants qui à l'âge de six ans avaient vu leurs parents se séparer était de 25 %.

Tableau 1 Distribution des enfants issus d'une union conjugale, selon l'union conjugale antérieure de leurs parents et le type d'union parentale à la naissance, ELNEJ, cycle 1

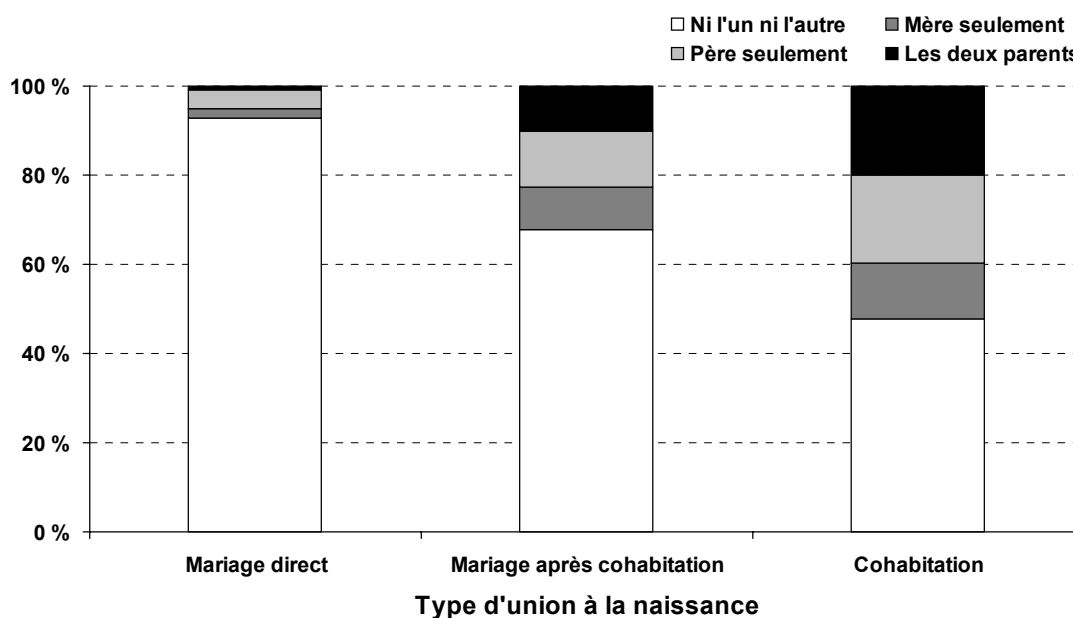
	Type d'union parentale au moment de la naissance de l'enfant			Total %
	Mariage %	Mariage après cohabitation %	Cohabitation %	
Unions antérieures				
Ni l'un ni l'autre	92,8 (9 712)	67,7 (4 437)	47,7 (1 593)	77,3 (15 742)
Mère seulement	2,2 (234)	9,7 (633)	12,6 (422)	6,3 (1 290)
<i>Mariage^a</i>	1,0	5,2	6,1	3,2
<i>Cohabitation</i>	1,2	4,5	6,5	3,1
Père seulement	4,0 (414)	12,5 (820)	19,7 (659)	9,3 (1 893)
<i>Mariage^a</i>	2,5	7,5	10,8	5,5
<i>Cohabitation</i>	1,5	5,0	8,9	3,8
Les deux parents	1,0 (109)	10,1 (663)	20,0 (667)	7,1 (1 438)
<i>Mariage^a</i>	0,7	7,5	14,3	5,2
<i>Cohabitation</i>	0,3	2,6	5,7	1,9
Total	100,0 (10 468) 51,4	100,0 (6 553) 32,2	100,0 (3 342) 16,4	100,0 (20 363) 100,0

Nota : ^a Pourrait également avoir cohabité.

Un examen plus poussé des données laisse supposer que ce lien apparent entre les unions antérieures et la séparation n'est peut-être pas un lien direct et pourrait être modifié selon le type d'union dont est issu l'enfant. Le tableau 1 présente la distribution des enfants selon a) le type d'union parentale à la naissance; b) le fait que la mère, le père ou les deux parents aient vécu en couple (mariage ou cohabitation³) avant leur union avec l'autre parent de l'enfant. Juste un peu plus de la moitié des enfants (51,4 %) étaient nés de parents mariés sans avoir vécu ensemble auparavant (mariage direct), près d'un tiers, de parents qui avaient cohabité avant de se marier et les autres (16,4 %), de parents qui cohabitaient. La figure 3 montre clairement le lien entre le type d'union des parents au moment de la naissance de l'enfant et la probabilité qu'il ne s'agisse pas d'une première union. Dans le cas des enfants dont les parents s'étaient mariés sans avoir d'abord vécu ensemble, il s'agissait presque toujours d'une première union pour les deux parents (92,8 %). Cela était le cas pour moins de la moitié (47,7 %) de ceux dont les parents cohabitaient au moment de leur naissance. Les enfants dont les parents avaient vécu ensemble avant de se marier se situaient au milieu; il s'agissait d'une première union pour les deux parents dans les deux tiers (67,7 %) des cas. La tendance est encore plus claire à l'autre extrême : dans seulement 1,0 % des cas, les parents qui s'étaient mariés sans vivre ensemble d'abord avaient déjà vécu en couple auparavant, comparativement à 10,1 % pour ceux qui avaient cohabité avant de se marier et 20,0 % pour ceux qui cohabitaient toujours au moment de la naissance de l'enfant. En tout, dans ce dernier groupe, près d'un tiers (12,6 % + 20,0 %) des mères et 40,0 % (19,7 % + 20,0 %) des pères avaient déjà été mariés ou vécu avec un conjoint.

³ Il est possible que certains parents aient vécu en union libre *et* été mariés auparavant, mais, compte tenu de la taille limitée de l'échantillon, nous n'avons pu inclure toutes les combinaisons possibles d'antécédents conjugaux. Nous avons accordé la priorité au mariage dans nos définitions, c'est-à-dire que les personnes qui avaient fait l'expérience des deux types d'unions étaient considérées comme ayant été « mariées auparavant ». Ainsi, les personnes classées dans la catégorie « cohabitation antérieure » n'avaient jamais été mariées avant leur union avec l'autre parent de l'enfant en question. Cela s'applique même dans les cas où les deux parents avaient déjà vécu en couple : ils sont classés dans la catégorie « cohabitation » seulement si aucun des deux n'a déjà été marié.

Figure 3 **Distribution des enfants nés au sein d'une union, selon les unions antérieures des parents et le type d'union à la naissance, ELNEJ, cycle 1**



Rien n'indique que le type d'union antérieure a une incidence sur l'union dont est issu l'enfant. Autrement dit, les enfants nés de parents qui avaient déjà été mariés étaient tout aussi susceptibles d'être issus d'une union libre que les enfants dont les parents avaient vécu en cohabitation auparavant. Même la forte prédominance du mariage dans les cas où les deux conjoints avaient déjà vécu en couple (5,2 % par rapport à 1,9 % pour la cohabitation) découle de notre décision de donner la priorité au mariage dans notre définition du type d'union antérieure. Toutefois, comme le montre le tableau 2, le type d'union antérieure semble toutefois avoir une incidence sur la stabilité des unions ultérieures.

Le tableau 2 présente le risque cumulé que les enfants voient leurs parents se séparer avant d'avoir atteint l'âge de dix ans pour tous les sous-groupes du tableau 1, sauf ceux pour lesquels le nombre de cas trop faible ne permet pas d'établir des estimations fiables. Dans l'ensemble, 22,4 % des enfants au Canada ont vécu la séparation de leurs parents avant d'avoir dix ans. La variation du risque selon le type d'union au moment de la naissance confirme toutefois l'importance de cette variable. Le risque de séparation augmente de façon marquée dans les cas de cohabitation : passant de 13,1 % pour les parents qui n'avaient jamais cohabité, à 23,8 % pour ceux qui s'étaient mariés avant la naissance de l'enfant après avoir cohabité pour atteindre 55,3 % pour les parents qui vivaient toujours en « union libre » au moment de la naissance de l'enfant.

Tableau 2 **Fréquence cumulée de la séparation des parents avant que l'enfant n'ait atteint l'âge de dix ans, pour les enfants issus d'une union conjugale, selon les antécédents conjugaux de leurs parents et le type d'union des parents à la naissance, ELNEJ, cycle 1, estimations des tables de survie**

	Type d'union parentale au moment de la naissance de l'enfant			Total %
	Mariage %	Mariage après cohabitation %	Cohabitation %	
Unions antérieures				
Ni l'un ni l'autre	12,3	22,5	49,8	18,2
Mère seulement	27,2	20,3	67,0	35,0
<i>Mariage^a</i>	20,3	14,3	68,0	30,4
<i>Cohabitation</i>	34,5	27,6	65,9	40,3
Père seulement	24,7	29,5	55,2	37,8
<i>Mariage^a</i>	16,8	23,8	57,5	33,7
<i>Cohabitation</i>	39,2	39,7	51,4	44,4
Deux parents	27,5	31,2	61,0	43,6
<i>Mariage^a</i>	-	23,6	58,5	39,3
<i>Cohabitation</i>	-	53,2	65,6	59,4
Total	13,1	23,8	55,3	22,4

Nota : ^a Pourrait également avoir cohabité.

Cependant, en y regardant de plus près, on constate que la relation entre les antécédents conjugaux et le type d'union au moment de la naissance de l'enfant est complexe. Premièrement, les unions antérieures sont liées à l'accroissement le plus important de la probabilité de séparation pour les enfants dont les parents se sont mariés sans habiter ensemble auparavant. Pour la faible minorité de ces enfants dont les parents n'en étaient pas à leur première union (7,2 %), le risque de séparation des parents était de plus de deux fois celui des enfants dont les parents vivaient en couple pour la première fois (entre 24,7 % et 27,5 %, comparativement à 12,3 %). Pour les autres enfants, ceux dont les parents avaient cohabité avant de se marier ou vivaient toujours en union libre au moment de la naissance de l'enfant, le fait qu'il ne s'agissait pas d'une première union réduisait en général la stabilité de l'union, mais dans une mesure moindre.

Deuxièmement, bien que le mariage soit associé à une plus grande stabilité, le lien n'est pas constant. Dans le cas des enfants issus d'un mariage, que les parents aient ou non cohabité avant de se marier, le taux de séparation est beaucoup plus faible si l'union antérieure était un mariage plutôt que la cohabitation. Ce lien est toutefois absent dans le cas des enfants issus d'une union libre, le risque de séparation étant pratiquement identique peu importe le type d'union antérieure. Les unions de cette catégorie sont les moins stables, les enfants de parents qui avaient cohabité et dont la mère avait déjà été mariée étant les plus à risque, la probabilité étant que plus des deux tiers (68,0 %) de ces enfants voient leurs parents se séparer avant d'avoir atteint l'âge de dix ans.

En résumé, les enfants dont les parents ne sont pas mariés sont beaucoup plus susceptibles que les autres enfants de voir leurs parents se séparer; les antécédents conjugaux de leurs parents semblent toutefois avoir une incidence sur cette instabilité, quoique les tendances à cet égard soient complexes. De façon générale, la cohabitation antérieure accroît le risque de séparation dans le cas des parents qui sont mariés. Autrement dit, le fait que les parents qui cohabitent sont également plus susceptibles d'avoir vécu en couple auparavant ne semble pas entièrement à l'origine de la relation entre une union antérieure et le risque de séparation illustré à la figure 2.

5.2 Antécédents parentaux

Nous nous sommes ensuite penchées sur le parcours *parental* antérieur des parents, c'est-à-dire s'ils avaient eu ou non des enfants avec une autre personne que l'autre parent de l'enfant en question. De toute évidence, il y a un chevauchement considérable entre cette variable et la variable « union antérieure » étant donné que la majorité de ces « enfants antérieurs » sont nés d'une « union antérieure ». Il y a plusieurs possibilités de configurations familiales à la naissance dans le cas des enfants nés de parents qui avaient déjà des enfants lorsqu'ils se sont unis. Ces demi-frères et demi-sœurs peuvent être des enfants de la mère, du père ou de l'un et l'autre; l'un d'eux, quelques-uns ou tous peuvent vivre sous le même toit que l'enfant en question au moment de sa naissance, à plein temps ou à temps partiel, ou vivre ailleurs en permanence. Afin d'établir la classification de ces nombreuses combinaisons, nous avons d'abord donné la priorité à la présence dans le ménage d'enfants d'unions antérieures, sans faire de distinction entre la présence à temps plein et à temps partiel. Autrement dit, les demi-frères et demi-sœurs n'étaient classés dans la catégorie « vivant ailleurs » que s'ils habitaient tous ailleurs à temps plein. Par exemple, dans les cas

où au moins un enfant de la mère vivait dans le ménage au moins une partie du temps, l'enfant ciblé était considéré comme ayant des demi-frères et demi-sœurs « présents-mère seulement » si le père n'avait pas d'enfants d'une union antérieure (EUA) ou si tous ces EUA vivaient ailleurs.

Cette démarche nous a permis de regrouper l'environnement familial de l'enfant à la naissance en sept catégories; la distribution, selon le type d'union à la naissance, est présentée au tableau 3.

Ainsi, dans l'ensemble, 13,5 % des enfants issus d'une union de couples comptaient des demi-frères ou demi-sœurs dans leur environnement familial à la naissance. Les deux situations les plus fréquentes étaient les enfants nés avec des demi-frères ou demi-sœurs du côté de leur père seulement et vivant à l'extérieur de la résidence (4,2 %) et les enfants nés avec des demi-frères ou demi-sœurs du côté de leur mère vivant dans la même résidence (5,4 % – comptant aussi, dans certains cas, des demi-frères ou demi-sœurs du côté de leur père vivant ailleurs). Cette situation n'a rien d'étonnant puisque la grande majorité des enfants restent avec leur mère après la séparation. Le lien avec le type d'union à la naissance est important et, comme on pouvait s'y attendre, est semblable à celui que l'on observe pour les unions antérieures. Seulement 5 % des enfants dont les parents s'étaient mariés sans avoir vécu ensemble avant étaient nés dans un environnement familial comprenant des demi-frères ou demi-sœurs, comparativement à un tiers des enfants nés d'une union libre.

Bien qu'ils ne représentent qu'un faible pourcentage du nombre total d'enfants, ceux qui ont des demi-frères ou demi-sœurs constituent une proportion beaucoup plus importante des enfants dont les parents se sont séparés avant leur dixième anniversaire. Les risques de séparation, fondés sur les tables de survie, pour les sous-groupes comptant des nombres suffisants (tableau 4) confirment le lien étroit entre le parcours parental antérieur et la stabilité de l'union; les enfants qui avaient des demi-frères ou demi-sœurs plus âgés risquaient beaucoup plus de voir leurs parents se séparer que les autres enfants. Les situations familiales les plus courantes, soit celle où les enfants de la mère vivaient avec le ménage et celle où les enfants du père vivaient ailleurs, étaient également celles dont la durée était la plus courte, les probabilités de séparation avant le dixième anniversaire de l'enfant étant de 45,2 % et de 56,4 % respectivement.

Table 3 **Distribution des enfants selon l'existence et la présence dans le ménage à la naissance d'EUA des parents et le type d'union des parents à la naissance, ELNEJ, cycle 1**

Enfants d'unions antérieures	Type d'union parentale à la naissance de l'enfant			Total %
	Mariage %	Mariage après cohabitation %	Cohabitation %	
Aucun	94,9 (9 952)	83,1 (5 456)	66,6 (2 232)	86,5 (17 640)
Tous les EUA vivant ailleurs	2,2 (234)	7,0 (461)	11,0 (371)	5,2 (1 066)
<i>Mère seulement</i>	0,4	1,3	1,7	0,9
<i>Père seulement</i>	1,8	5,5	9,0	4,2
<i>Les deux parents</i>	0,0	0,2	0,3	0,1
Certains ou tous les EUA vivant dans le ménage	2,8 (297)	9,9 (646)	22,4 (748)	8,3 (1 691)
<i>Mère seulement^a</i>	1,7	6,7	14,4	5,4
<i>Père seulement^b</i>	0,9	2,3	5,2	2,1
<i>Les deux parents</i>	0,2	0,9	2,8	0,8
Total	100,0 (10 483)	100,0 (6 563)	100,0 (3 351)	100,0 (20 397)

Nota : ^a Dans le cas de 219 enfants, le père avait également des EUA vivant ailleurs au moment de la naissance de l'enfant ciblé.

^b Dans le cas de 11 enfants, la mère avait également des EUA vivant ailleurs au moment de la naissance de l'enfant ciblé.

Tableau 4 **Fréquence cumulée de la séparation des parents avant le dixième anniversaire de l'enfant, selon l'existence et la présence dans le ménage à la naissance d'EUA des parents et le type d'union des parents à la naissance, ELNEJ, cycle 1, estimations des tables de survie**

Enfants d'unions antérieures	Type d'union parentale à la naissance de l'enfant			Total %
	Mariage %	Mariage après cohabitation %	Cohabitation %	
Aucun	12,6	20,9	48,1	18,8
Tous les EUA vivant ailleurs	25,2	32,8	67,6	42,5
<i>Mère seulement</i>	-	-	-	28,4
<i>Père seulement</i>	29,3	35,2	68,9	45,2
<i>Les deux parents</i>	-	-	-	-
Certains ou tous les EUA vivant dans le ménage	20,0	41,7	67,4	49,0
<i>Mère seulement^a</i>	24,3	49,8	69,4	56,4
<i>Père seulement^b</i>	4,0	27,0	61,4	36,6
<i>Les deux parents</i>	-	-	-	33,1

Nota : ^a Dans le cas de 219 enfants, le père avait également des EUA vivant ailleurs au moment de la naissance de l'enfant ciblé.

^b Dans le cas de 11 enfants, la mère avait également des EUA vivant ailleurs au moment de la naissance de l'enfant ciblé.

Comme on pouvait s'y attendre, la tendance en matière de probabilités de séparation selon le type d'union parentale à la naissance de l'enfant est semblable à celle liée à la variable « union antérieure ». La probabilité de rupture ultérieure de l'union est deux fois plus élevée pour les enfants dont les parents s'étaient mariés sans vivre ensemble auparavant; dans le cas des enfants dont les parents cohabitaient, la différence était moins grande étant donné le risque déjà élevé de séparation rattaché à ce type d'union. Néanmoins, les probabilités de séparation avant que l'enfant n'ait atteint l'âge de dix ans étaient de 60 % à 70 % pour les enfants nés de parents en union libre ayant des enfants d'une union antérieure. Dans leur cas, la présence des enfants dans la résidence et le fait qu'il s'agisse des enfants de la mère ou du père, n'avaient aucune incidence sur le risque.

Toutefois, lorsque les parents sont mariés, l'origine des demi-frères ou demi-sœurs présents dans le ménage semble avoir une incidence. Le risque de séparation est considérablement plus faible lorsque les enfants du père sont présents dans le ménage, peu importe si des enfants de la mère sont également présents. Différentes raisons pourraient être avancées pour expliquer cet état de choses. Il est possible que, par exemple, ces pères soient particulièrement dévoués envers la vie familiale : le fait de rester très près de ses enfants après la séparation pourrait indiquer un degré élevé « d'engagement paternel » et le désir de se remarier plutôt que de cohabiter simplement, comme le font bien des couples de familles reconstituées, peut signaler un engagement à l'égard de la vie conjugale. D'un autre côté, il se pourrait que les belles-mères soient davantage portées à s'occuper de leurs beaux-enfants que les beaux-pères, consolidant ainsi la relation entre les différents membres de la famille reconstituée et contribuant à sa viabilité.

Ici aussi, l'existence et la présence dans le ménage de demi-frères ou demi-sœurs issus d'une union antérieure des parents sont étroitement liées au laps de temps que les enfants passent dans une famille « intacte ». Dans le cas des enfants qui ne comptaient ni demi-frères ni demi-sœurs dans leur environnement familial au moment de leur naissance, 10 % ont vu leurs parents se séparer avant leur cinquième anniversaire. Cette proportion est atteinte à l'âge de 18 mois environ pour les enfants qui avaient des demi-frères ou demi-sœurs. Chez les enfants qui avaient des demi-frères ou demi-sœurs du côté de leur père vivant ailleurs ou des demi-frères ou demi-sœurs du côté de leur mère vivant sous le même toit, les parents de 25 % d'entre eux avaient rompu avant que l'enfant n'atteigne l'âge de quatre ans. Les situations les moins

courantes – demi-frères ou demi-sœurs du côté maternel ne vivant pas dans la même résidence ou demi-frères ou demi-sœurs du côté paternel vivant dans la même résidence – étaient celles ayant la plus grande longévité, le seuil des 25 % de ruptures étant atteint lorsque les enfants étaient âgés de sept ans et de cinq ans respectivement.

Les figures 4 et 5 illustrent clairement la relation entre les antécédents conjugaux et parentaux des parents et la trajectoire familiale ultérieure de leurs enfants. Elles comparent la distribution des enfants dont les parents étaient restés ensemble et celle des enfants dont les parents s'étaient séparés selon que les parents avaient eu ou non une union conjugale antérieure (figure 4) et selon que les parents avaient des enfants d'unions antérieures (figure 5). Les enfants dont les parents s'étaient séparés étaient plus de deux fois plus susceptibles d'avoir des parents qui n'en étaient pas à leur première union conjugale et plus de trois fois plus susceptibles d'avoir des demi-frères ou demi-sœurs dans leur environnement familial que ceux dont les parents étaient restés ensemble.

Figure 4 Distribution des enfants dont les parents s'étaient séparés ou vivaient ensemble selon les antécédents conjugaux des parents, ELNEJ, cycle 1

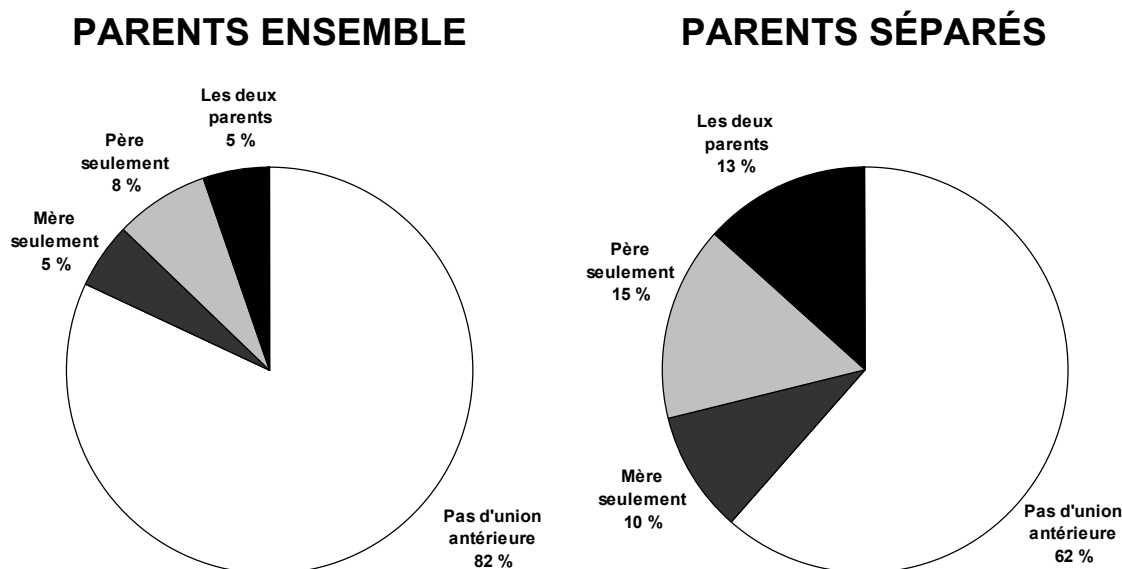
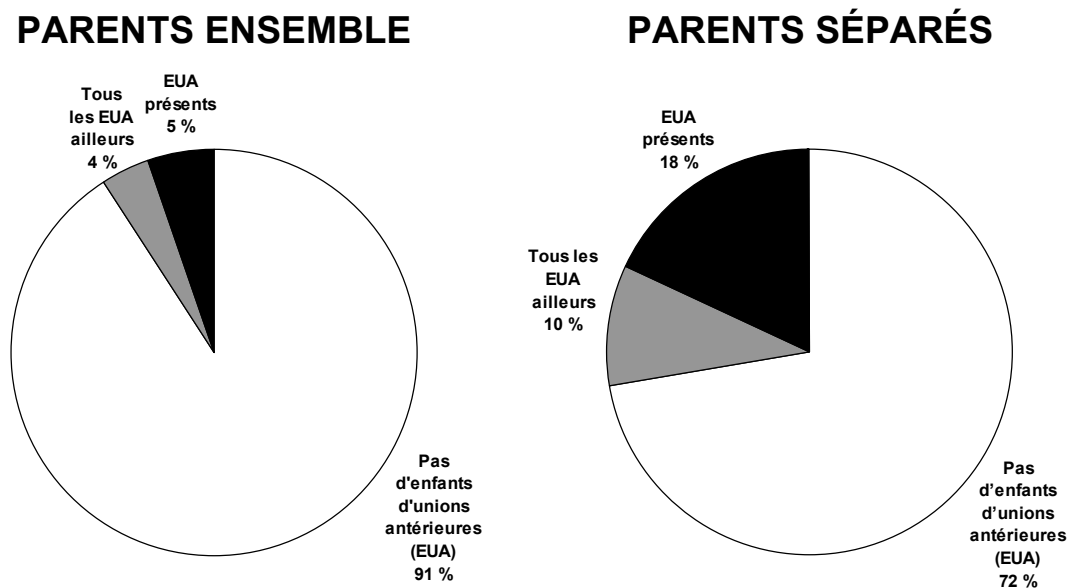


Figure 5 **Distribution des enfants dont les parents s'étaient séparés ou vivaient ensemble selon que les parents avaient ou non des enfants d'unions antérieures (EUA), ELNEJ, cycle 1**



5.3 Analyse statistique

Jusqu'ici, l'analyse confirme la relation importante qui existe entre le type d'union dans laquelle l'enfant naît et la stabilité ultérieure de cette union; elle laisse également supposer que les unions antérieures, plus particulièrement la cohabitation, pourraient contribuer aussi à l'instabilité d'une union, tout comme l'existence d'enfants d'unions antérieures. On ne sait pas encore si les unions antérieures ont une incidence en elles-mêmes ou si ce sont les enfants issus de ces unions qui constituent le principal élément déstabilisateur. Afin de jeter la lumière sur ces divers éléments et de déterminer lesquels, le cas échéant, représentent des prédicteurs valables de la stabilité de l'union, nous avons entré ces variables dans un modèle statistique et tenu compte de certains autres éléments généralement liés à la rupture d'une union conjugale.

5.3.1 Méthode

Cette analyse vise à étudier l'incidence des antécédents familiaux des parents et d'un certain nombre d'autres caractéristiques sociodémographiques dont la pertinence par rapport à cette question a déjà été démontrée par la recherche sur le risque que les parents biologiques d'un

enfant se séparent avant le onzième anniversaire de ce dernier. On ne peut faire appel à la régression logistique pour cette démarche en raison de la nature « incomplète » (censurée) des données. L'échantillon comprend des enfants âgés de 0 à 11 ans, dont bon nombre n'ont pas été exposés au risque d'une rupture de leurs parents pendant 11 ans. Les enfants qui étaient âgés de 5 ans au moment de l'enquête, par exemple, ont été exposés à ce risque pendant les 5 premières années de leur vie; l'absence de données sur ces enfants entre l'âge de 6 et 11 ans ne signifie toutefois pas que leurs parents ne pourraient pas se séparer pendant cette période. Les modèles de hasards proportionnels permettent de tenir compte d'antécédents incomplets et d'intégrer les membres de l'échantillon tant que ces derniers sont toujours à risque de vivre l'événement et sont toujours observés. La variable dépendante dans un modèle de ce genre est la probabilité instantanée d'une transition d'une situation à l'autre – dans ce cas-ci, la probabilité que les parents se séparent; les enfants plus jeunes peuvent donc être inclus dans l'analyse jusqu'à leur âge au moment de l'enquête, en supposant que leur comportement aurait été le même que celui des enfants pour lesquels les données ne sont pas censurées. Comme pour les analyses descriptives, étant donné que l'analyse porte sur la séparation des parents, seuls les enfants dont les parents biologiques ou adoptifs vivaient ensemble au moment de leur naissance sont inclus⁴.

5.3.2 Variables de contrôle

Comme la recherche a révélé des différences régionales sur le plan du comportement conjugal, la cohabitation étant plus stable et plus courante au Québec que partout ailleurs au Canada (Marcil-Gratton, 1998), le *type d'union à la naissance* a été entré en interaction avec la *région de résidence* (Québec par rapport au reste du Canada). Deux combinaisons différentes des *antécédents conjugaux* des parents ont été testées en raison de la complexité de cette variable. Dans le premier modèle, une variable à trois catégories a été définie pour chaque parent pour indiquer l'existence et le type d'unions antérieures (pas d'union antérieure, mariage antérieur [avec ou sans période de cohabitation auparavant], cohabitation antérieure). Dans le deuxième

⁴ Aucune information n'a été recueillie sur deux variables importantes, soit l'âge de la mère au début de l'union et son niveau de scolarité, pour les mères qui ne vivaient pas avec leurs enfants au moment de l'enquête. Ainsi, les enfants qui vivaient avec leur père au moment de l'enquête ont dû être exclus de l'analyse. Cela ne touchait qu'un petit nombre seulement des enfants de l'échantillon global, mais ces enfants représentaient une plus grande proportion des enfants dont les parents étaient séparés. Afin de déterminer le biais introduit par cette omission, nous avons d'abord réalisé les analyses avec tous les enfants en excluant les deux variables de contrôle posant problème. Les estimations obtenues se sont avérées très semblables à celles tirées de l'échantillon duquel étaient exclus les enfants vivant avec leur père.

modèle, on a combiné l'information concernant les deux parents et créé une variable à cinq catégories (pas d'union antérieure, un parent a été marié, un parent a vécu en cohabitation, les deux parents ont été mariés, les deux parents ont vécu en cohabitation).

Les *antécédents parentaux* ont été résumés au moyen d'une variable à quatre catégories.

Les enfants dont les demi-frères ou demi-sœurs habitaient tous ailleurs étaient classés ensemble, indépendamment du sexe du parent commun. Ceux qui avaient des demi-frères ou demi-sœurs vivant dans le ménage au moment de leur naissance étaient répartis dans deux groupes selon que le père ou la mère était le parent commun. Ceux qui avaient des demi-frères ou demi-sœurs des côtés des deux parents ont été inclus avec les enfants du père, étant donné que les probabilités de survie étaient à peu près les mêmes pour les deux groupes.

Nous avons également introduit trois variables couramment associées à la rupture d'une union. D'abord, comme le jeune âge au moment du mariage est un facteur qui a été lié de façon constante avec les ruptures, nous avons inclus *l'âge de la mère au début de l'union*, réparti en quatre catégories (moins de 20 ans, de 20 à 21 ans, de 22 à 24 ans, 25 ans et plus). Ensuite, on a également constaté un lien entre la stabilité de l'union et la scolarité, quoique cette relation semble changer avec le temps⁵. Il semble en outre que le fait que les études aient été terminées au moment de la naissance de l'enfant ait une plus grande incidence sur la stabilité de la famille que le niveau de scolarité lui-même (Le Bourdais, Neill et Vachon, 2000).

Le *niveau de scolarité de la mère* a été divisé en quatre groupes (pas de diplôme d'études secondaires, diplôme d'études secondaires, études postsecondaires, diplôme collégial ou universitaire). Enfin, la conception de l'enfant avant le mariage figure aussi parmi les facteurs étroitement liés au risque de séparation; nous avons donc inclus une troisième variable à quatre catégories indiquant *depuis combien de temps les parents étaient mariés ou cohabitaient* au moment de la naissance de l'enfant (moins de neuf mois, de neuf mois à deux ans, de deux à cinq ans, cinq ans et plus).

⁵ Par le passé, on a constaté que les études supérieures chez les femmes au Canada contribuaient à l'instabilité de l'union. Toutefois, chez les générations plus récentes, on a observé que le diplôme collégial ou universitaire avait un effet favorable sur la stabilité de l'union pour les couples avec enfants (Le Bourdais, Neill et Vachon, 2000).

Étant donné que la recherche indique une « convergence » des antécédents conjugaux/parentaux et des antécédents professionnels (Tzeng et Mare, 1995) et révèle un lien entre la stabilité conjugale et a) l'emploi chez la mère (Le Bourdais, Neill et Vachon, 2000) et b) les horaires de travail non standard (Presser, 2000), il aurait idéalement fallu inclure des variables sur l'emploi dans le modèle. Cela était toutefois impossible puisque aucune données rétrospectives n'avaient été recueillies sur les antécédents de travail dans le cadre du premier cycle de l'ELNEJ. Les données à venir dans les prochains cycles d'enquête remédieront à cette situation et permettront de suivre les situations familiales et professionnelles et leur évolution.

5.3.3 Résultats

Toutes les covariables ont été entrées dans le modèle comme des variables nominales. Les estimations des paramètres pour les deux modèles complets sont présentées au tableau 5. Ces coefficients sont faciles à interpréter puisqu'ils représentent l'effet net pour chaque catégorie par rapport à la catégorie de référence de la variable (entre parenthèses). Un coefficient supérieur à 1 indique que la caractéristique en question accroît la probabilité de séparation des parents, alors qu'une valeur inférieure à 1 signale qu'elle réduit le risque. Un coefficient de 2, par exemple, signifie que le risque de séparation est de deux fois plus élevé pour cette catégorie comparativement au groupe de référence; un coefficient de 0,5, par contre, veut dire que le risque est coupé de moitié. Les erreurs-types ont été corrigées pour tenir compte de tout regroupement pouvant être causé par le fait que les enfants de l'échantillon peuvent faire partie de la même famille⁶.

Conjointement à la région de résidence, le type d'union à la naissance est très significatif. Peu importe la région, les enfants de parents qui se sont mariés sans d'abord vivre ensemble étaient les moins susceptibles de voir leurs parents se séparer. La cohabitation avant le mariage causait une augmentation importante de la probabilité de séparation partout au Canada sauf au Québec. Ce sont les enfants dont les parents cohabitaient à leur naissance qui étaient dans la situation la plus précaire, et ce, partout au pays, bien que l'effet de ce type d'union ait été beaucoup plus important dans le reste du Canada qu'au Québec, où il est rapidement en train de supplanter le mariage comme contexte de vie conjugale et familiale.

⁶ Consulter Goldstein, 1995, pour obtenir de plus amples détails sur la méthode.

Tableau 5 Effets de certaines caractéristiques sur le risque de séparation des parents, ELNEJ, cycle 1 – estimations des modèles de hasards proportionnels ($\exp\beta$)^a

Variables	Modèle 1	Modèle 2
Région x type d'union à la naissance		
• (Reste du Canada – mariage)	1,00	1,00
• Reste du Canada – cohabitation + mariage	1,59 ^{***}	1,59 ^{***}
• Reste du Canada – cohabitation	4,65 ^{***}	4,68 ^{***}
• Québec – mariage	1,13	1,12
• Québec – cohabitation + mariage	1,21	1,22
• Québec – cohabitation	3,19 ^{***}	3,22 ^{***}
Âge de la mère au début de l'union		
• (25 ans et plus)	1,00	1,00
• 14 à 19 ans	1,86 ^{***}	1,88 ^{***}
• 20 à 21 ans	1,17	1,18
• 22 à 24 ans	1,01	1,02
Laps de temps écoulé depuis le début de l'union au moment de la naissance		
• (5 ans ou plus)	1,00	1,00
• 0 à 8 mois	1,80 ^{***}	1,82 ^{***}
• 9 à 23 mois	1,61 ^{***}	1,61 ^{***}
Scolarité de la mère		
• (diplôme collégial/universitaire)	1,00	1,00
• Pas de diplôme d'études secondaires	1,20	1,19
• Diplôme d'études secondaires	1,06	1,06
• Années d'études postsecondaires	1,50 ^{***}	1,49 ^{***}
Unions antérieures		
a) Mère		
– (aucune)	1,00	
– mariage	0,81	
– cohabitation	1,49 ^{**}	
Père		
– (aucune)	1,00	
– mariage	0,88	
– cohabitation	1,24	
b) Les deux parents		
(Aucune union antérieure pour ni l'un ni l'autre)		1,00
Un parent		
– mariage		0,88
– cohabitation		1,17
Les deux parents		
– mariage		0,87
– cohabitation		2,29 ^{***}
Enfants d'unions antérieures		
• (Aucun)	1,00	1,00
• Vivant tous ailleurs	1,97 ^{***}	2,01 ^{***}
• Vivant dans le ménage :		
– enfants de la mère seulement	2,30 ^{***}	2,31 ^{***}
– enfants du père (ou des deux)	1,23	1,23

Nota : ^a *** p<0,001; ** p<0,01; * p<0,05.

Les trois autres variables concernant les caractéristiques de la mère avaient également une incidence considérable sur la stabilité de l'union. Comme on pouvait s'y attendre, le fait que la mère ait entamé sa vie conjugale à l'adolescence augmentait le risque de perturbation de la famille. Autre élément également prévisible, plus il y avait longtemps que l'union durait au moment de la naissance, plus elle était susceptible de continuer longtemps après la naissance. La catégorie 0 à 8 mois de cette variable comprend les enfants conçus hors d'une union et dont les parents ont peut-être décidé de cohabiter ou de se marier *en raison* de l'enfant – un événement qui compromet la relation. Les naissances dans les deux ans du début de l'union entraînent un risque presque aussi grand; le fait qu'il s'agisse en général de la première expérience du couple en tant que parents pourrait expliquer en partie le risque plus élevé.

Comparativement aux enfants dont la mère détenait un diplôme collégial ou universitaire, ceux dont la mère avait poursuivi des études postsecondaires sans obtenir de diplôme étaient plus susceptibles de vivre la rupture de l'union de leurs parents. Cette constatation est difficile à interpréter plus particulièrement parce que, comme il s'agit de la seule variable du modèle liée au « statut socioéconomique », il est probable que l'effet de « l'éducation » comprenne certains effets non mesurés de l'emploi et du revenu.

Même lorsque l'on tient compte de ces caractéristiques, les variables « union antérieure » et « enfants d'unions antérieures » ont une incidence considérable sur la stabilité de l'union. Les estimations des deux combinaisons « union antérieure » laissent supposer que les mariages antérieurs n'ont pas d'incidence appréciable sur la stabilité de l'union. Le modèle 1 indique que, si la mère avait déjà vécu en cohabitation auparavant (sans jamais se marier), le risque de séparation était accru de façon significative. De plus, le modèle 2 démontre que les cohabitations antérieures ont un effet cumulatif, le risque de séparation étant deux fois plus élevé lorsque les deux parents ont vécu en cohabitation auparavant.

La présence d'enfants issus d'une union antérieure dans l'environnement familial a une incidence considérable sur la stabilité de la famille. L'ampleur de cette incidence dépend toutefois de deux choses : si les enfants habitaient avec le ménage au moment de la naissance de l'enfant ciblé et s'il s'agissait des enfants de la mère ou du père. Comparativement aux situations

où l'environnement familial ne comprenait pas de demi-frères ou demi-sœurs au moment de la naissance de l'enfant, les enfants qui avaient des demi-frères ou demi-sœurs vivant *ailleurs* qu'au sein du ménage (surtout du côté de leur père) étaient deux fois plus susceptibles de voir leurs parents se séparer. Fait intéressant, lorsque le père avait des enfants d'une union antérieure, ces enfants avaient une incidence plus perturbatrice s'ils vivaient ailleurs que s'ils habitaient, au moins une partie du temps, avec leur père et sa nouvelle famille. Comme nous l'avons déjà mentionné, cela signifie peut-être que les pères qui obtiennent la garde à temps partiel ou à temps plein de leurs enfants ont leur vie familiale plus à cœur que les autres. Ce sont toutefois les enfants qui naissent dans un ménage dont la mère a déjà des enfants qui se trouvent dans la situation la plus précaire. Comme le montre le tableau 3, il s'agit également de la situation la plus courante pour les enfants dont l'environnement familial compte des demi-frères et demi-sœurs à la naissance.

6. Définition des variables de la situation à la naissance

Cette analyse indique lesquelles des données recueillies dans le cadre de l'ELNEJ au sujet des antécédents conjugaux et parentaux sont les plus pertinentes en ce qui concerne la stabilité de l'union ultérieure. Ces aspects des antécédents conjugaux et familiaux des parents peuvent être résumés par trois variables, qui devraient être prises en compte dans l'analyse des résultats obtenus par les enfants. Premièrement, la variable à quatre catégories « *type d'union des parents à la naissance de l'enfant* » est essentielle, et probablement la plus importante. Les enfants sont classés dans diverses catégories selon la situation conjugale de leurs parents biologiques au moment de leur naissance, soit :

- mariés sans avoir vécu ensemble auparavant;
- mariés après avoir vécu ensemble pendant un certain temps;
- vivant en cohabitation;
- vivant séparément⁷.

Deuxièmement, on peut tenir compte des unions antérieures de diverses façons. La forme la plus condensée consiste à indiquer simplement si l'un ou l'autre des parents avait cohabité (sans se marier) avec une autre personne auparavant. Sinon, la combinaison la mieux à même d'expliquer la variance est la combinaison de deux variables indiquant si la mère ou le père avait déjà été marié ou vécu avec une autre personne auparavant.

Enfin, les enfants peuvent être classés selon qu'ils ont ou non des demi-frères ou demi-sœurs, c'est-à-dire, en fait, selon le type de famille dans lequel ils sont nés. Nous proposons une variable à cinq catégories qui, selon nous, convient le mieux aux données de l'ELNEJ, à savoir :

- famille intacte : aucun des deux parents n'avait d'EUA;
- famille quasi intacte : un des deux parents avait des EUA, mais ces derniers n'étaient pas présents dans le ménage au moment de la naissance de l'enfant;
- famille avec beau-père : seule la mère a des EUA, présents à temps plein ou à temps partiel dans le ménage au moment de la naissance de l'enfant;
- famille avec belle-mère (ou avec belle-mère ou beau-père) : les EUA du père sont présents à temps plein ou à temps partiel dans le ménage au moment de la naissance de l'enfant (il peut également y avoir des EUA de la mère);
- famille monoparentale : avec ou sans EUA présents dans le ménage au moment de la naissance de l'enfant.

⁷ Pour les analyses qui ne sont pas limitées aux enfants issus d'une union conjugale.

7. Conclusion

Les études publiées sur le sujet de la séparation et du divorce montrent que certains facteurs, tels que l'âge au début de l'union ou le type d'union, ont une incidence sur la stabilité de celle-ci. Comme la cohabitation représente souvent un prélude au mariage ou l'équivalent de la période de « fréquentation », on ne peut s'étonner que ce type d'union ne soit pas aussi durable que le mariage. Ce qui étonne, cependant, est le fait que les recherches démontrent que la plus grande instabilité de ce type d'union persiste même après la naissance d'un enfant. À défaut d'une cérémonie de mariage, la décision de fonder une famille est le plus grand signe d'engagement d'un couple qui cohabite; nous nous attendions donc à ce que les *familles* des couples cohabitant soient aussi stables que celles des couples mariés. Il semble toutefois que cet écart aille en s'atténuant, surtout au Québec où la cohabitation avant le mariage n'a plus l'effet considérable sur la stabilité matrimoniale qu'elle a toujours ailleurs au Canada. Ce type d'union demeure toutefois pour le moment un important prédicteur de la stabilité familiale.

L'origine de cette différence est très discutée. « L'hypothèse de sélection » veut que les personnes qui optent pour la cohabitation plutôt que le mariage soient celles dont les attitudes ou la personnalité les rendent plus susceptibles d'abandonner plutôt que de persévérer lorsqu'il y a des problèmes. Que ce soit ou non le cas, notre analyse appuie sans aucun doute la notion voulant qu'il existe une certaine tendance dans le comportement conjugal – l'instabilité pourrait bien se perpétuer d'une union à l'autre. On aurait pu penser que le traumatisme d'avoir vécu un éclatement familial pourrait réduire la probabilité d'un deuxième, mais cela ne semble pas être le cas. Peu importe le type d'union des parents au moment de la naissance de l'enfant, le fait qu'il ne s'agisse pas d'une première union pour l'un ou l'autre des parents accroît le risque de rupture, surtout lorsqu'il s'agit de cohabitation. Les variables des antécédents conjugaux et parentaux résumant ces « tendances » devraient permettre d'améliorer la recherche dans ce domaine.

Il ne s'agit toutefois que d'une première étape pour essayer d'approfondir le lien entre les parcours conjugaux et parentaux des parents et l'expérience familiale de leurs enfants. Jusqu'ici, l'analyse a révélé un lien entre les caractéristiques familiales préalables à la naissance de l'enfant et le risque que les parents se séparent. Pour les enfants dont les parents vivent ensemble à la naissance, cet événement pourrait bien être le premier seulement d'une

série de transitions qui transforment l'environnement familial. Dans de prochains travaux de recherche, nous étendrons notre étude pour y inclure l'effet des transitions familiales ultérieures, par exemple les nouvelles unions des parents et la naissance d'enfants dans ces nouvelles unions, sur l'environnement familial de l'enfant. Ce n'est qu'alors qu'il deviendra possible de déterminer s'il existe un lien et, le cas échéant, de définir ce lien, entre ces différentes transitions familiales et les nombreux aspects du développement de l'enfant mesurés par l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes.

Bibliographie

- Amato, P.R. « Children's adjustment to divorce: Theories, hypotheses and empirical support », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 55 (1993), p. 23-38.
- _____. « The Consequences of Divorce for Adults and Children », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 62 (2000), p. 1269-1287.
- Amato, P.R. et B. Keith. « Parental divorce and the well-being of children », *Psychological Bulletin*, vol. 110 (1991), p. 26-46.
- Biblarz, T.J. et A.E. Raftery. « Family Structure, Educational Attainment, and Socioeconomic Success: Rethinking the 'Pathology of Matriarchy' », *American Journal of Sociology*, vol. 105 (septembre 1999), p. 321-365.
- Bumpass, L. et H.-H. Lu. « Trends in cohabitation and implications for children's family contexts in the United States », *Population Studies*, vol. 54 (2000), p. 29-41.
- Cherlin, A.J., K.E. Kiernan et P.L. Chase-Lansdale. « Parental Divorce in Childhood and Demographic Outcomes in Young Adulthood », *Demography*, vol. 32, n° 3 (1995), p. 299-318.
- Derdeyn, A.P. « Discussion of: Parental separation, adolescent psychopathology, and problem behaviors », *Journal of the American Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, vol. 33 (1994), p. 1131-1133.
- Dumas, J. et A. Bélanger. « Les unions libres au Canada à la fin du XX^e siècle », dans *Rapport sur l'état de la population du Canada 1996*, Statistique Canada, n° 91-209-XPF au catalogue (1997), p. 127-192.
- Fergusson, D.M., L.J. Horwood et M.T. Lynskey. « Parental separation, adolescent psychopathology, and problem behaviors », *Journal of the American Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, vol. 33 (1994), p. 1122-1131.
- Goldstein, H. *Multilevel Statistical Models*, Londres, Edward Arnold; New York, Halstead Press, 1995.
- Goldscheider, F.K. et C. Goldscheider. « Family Structure and Conflict: Nest-Leaving Expectations of Young Adults and Their Parents », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 51 (1989), p. 87-97.
- Haddad, T. *Les enfants en situation de garde après divorce ont-ils plus de problèmes que les enfants qui vivent dans un milieu familial intact?* Document présenté dans le cadre d'un atelier de la conférence *Investir dans nos enfants : une conférence nationale sur la recherche*, Ottawa, Développement des ressources humaines Canada, Direction générale de la recherche appliquée, Document de travail n° W-98-9Fs, 1998.
- Haurin, R.J. « Patterns of childhood residence and the relationship to young adult outcomes », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 54 (1992), p. 846-860.
- Juby H. et D.P. Farrington. « Disentangling the link between family structure and delinquency », *British Journal of Criminology*, vol. 41 (2001), p. 22-40.

- Kiernan, K.E. « The Impact of Family Disruption in Childhood on Transitions Made in Young Adult Life », *Population Studies*, vol. 46 (1992), p. 213-234.
- Kiernan, K.E. et J. Hobcraft. « Parental Divorce during Childhood: Age at First Intercourse, Partnership and Parenthood », *Population Studies*, vol. 51 (1997), p. 41-55.
- Le Bourdais, C., G. Neill et N. Vachon. « Family Disruption in Canada: Impact of Changing Patterns of Family Formation and of Female Employment », *Canadian Studies in Population*, n° 1 (2000), p. 85-105.
- Lipman, E.L., M.H. Boyle, M.D. Dooley et D.R. Offord. *Et qu'en est-il des enfants dans les familles dirigées par une mère seule?*, Document présenté dans le cadre d'un atelier de la conférence *Investir dans nos enfants : une conférence nationale sur la recherche*, Ottawa, 1998.
- Marcil-Gratton, N. et C. Le Bourdais. « Incidence de la rupture d'union des parents durant l'enfance sur le comportement démographique des jeunes adultes », dans *Les marchés du travail, les institutions sociales et l'avenir des enfants au Canada*, sous la direction de Miles Corak, Statistique Canada, Ottawa, p. 91-105, 1998.
- Marcil-Gratton, N. *Grandir avec maman et papa? Les trajectoires familiales complexes des enfants canadiens*, Statistique Canada, n° 89-566-XIF au catalogue, 1998.
- McLanahan, S. et L. Bumpass. « Intergenerational Consequences of Family Disruption », *American Journal of Sociology*, vol. 94 (1988), p. 130-152.
- McLanahan, S. et G. Sandefur. *Growing Up With a Single Parent: What Helps, What Hurts*, Harvard University Press, Cambridge, Massachusetts, 196 pages, 1994.
- Presser, H.B. « Nonstandard Work Schedules and Marital Instability », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 62 (février 2000), p. 93-110.
- Ross, D.P., P.A. Roberts et K. Scott. *Facteurs médiateurs influant sur les résultats du développement des enfants de familles monoparentales*, Document présenté dans le cadre d'un atelier de la conférence *Investir dans nos enfants : une conférence nationale sur la recherche*, Ottawa, Développement des ressources humaines Canada, Direction générale de la recherche appliquée, Document de travail n° W-98-7Fs, 1998.
- Ross, D.P., K. Scott et M.A. Kelly. « Aperçu : Les enfants du Canada durant les années 90 », dans *Grandir au Canada*, Statistique Canada, n° 89-550-MPF au catalogue, p. 15-46, 1996.
- Seltzer, J.A. « Consequences of Marriage Dissolution for Children », *Annual Review of Sociology*, vol. 20 (1994), p. 235-266.
- Tzeng, J.M. et R.D. Mare. « Labor market and socio-economic effects on marital stability », *Social Science Research*, vol. 24 (1995), p. 329-351.
- Wu, Zheng. *Cohabitation: An Alternative Form of Family Living*, Oxford University Press, Canada, p. 200, 2000.